

Compte tenu de l'évolution du projet, un élu s'est ému de la dégradation du paysage et a souhaité que lors du prochain C.M. un vote ait lieu définissant la position actuelle du Conseil Municipal vis-à-vis de l'évolution de ce nouveau projet.

Après consultation, le Conseil Municipal a donné l'avis suivant :

Pour le maintien du projet éolien

1 voix pour – 1 bulletin blanc – 8 voix contre

Il est rappelé qu'il ne s'agit que d'une motion n'entraînant aucune délibération mais un simple avis consultatif qui en tant que tel sera néanmoins transmis pour information à Monsieur le Préfet.

*Transmis en préfecture
le 2 Juin 2015*



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized lines.

MOTION PRESENTEE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

Comportant avis consultatif sur le projet éolien de la société EOLFI

Etaient présents :

Le Maire, Claude ALRIVIE - Denis BEAUFILS -Thierry CLARE - Christian DELMAS - Nicole FREYCINEL - Béatrice GRENIER - Jean-Louis QUEILLE - Josiane RACHET - Jacques SCHMIDT

Absents excusés :

Christian DEGUILHEM

Jean FOURNIER qui a donné procuration à Jacques SCHMIDT

Vu la délibération du C.M. du 24 novembre 2010 approuvée par 7 voix pour et 4 contre, apportant son soutien à la société EOLFI dans la poursuite de son projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune ;

Vu la délibération du C.M. du 21 juin 2012 approuvant à l'unanimité le transfert de compétence éolien et le projet associé à la Communauté de Commune du Canton de Mercoeur ;

Vu la délibération du C.M. du 9 juillet 2013 approuvant à l'unanimité l'ensemble des résultats de l'étude menée sur le territoire de la Communauté de Commune du Canton de Mercoeur ainsi que la création d'une zone favorable à l'accueil d'éoliennes sur son territoire ;

Vu la délibération de la Communauté de Commune du Canton de Mercoeur du 26 juillet 2013 qui a repris in extenso la délibération prise par l'ensemble des communes, l'approuvant à l'unanimité ;

Constata que depuis cette dernière délibération, le projet de la société EOLFI a pris forme et que les caractéristiques d'origine ont considérablement évolué ;

En effet l'étude par le bureau d'études ABIES en octobre 2013 donnait les indications suivantes : vitesse du vent sur le secteur entre 4,3 et 5,3 mètre/sec. à 80 m de hauteur, la société EOLFI présentant deux projets : 10 éoliennes de 90 m de hauteur et 90 m de diamètre rotor et 9 éoliennes de 100 m de hauteur et 55 m de rayon rotor.

Or le projet actuel fait état de 10 éoliennes de 140 m de hauteur et de 60 m de diamètre rotor soit 200 m dénaturant totalement le paysage (voir photo simulation du hameau de Riouzal).